

Considérant que le préavis municipal N° 42 concernant:

**Demande de crédit relative à l'étude d'une proposition d'adaptation
concernant l'agitation dans le port ouest par forte bise**

a été porté régulièrement à l'ordre du jour

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

- vu le préavis de la municipalité du 22 janvier 2024
- entendu le rapport de la Commission ad hoc comprenant la position de la Cofin

Décide :

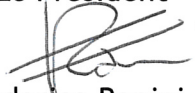
1. d'adopter le présent préavis et accorde à la Municipalité un crédit de Fr. 34'000.- TTC pour entreprendre les démarches en vue d'une proposition d'adaptation des infrastructures portuaires afin d'éviter l'agitation dans le Port Ouest par fort vent d'Est.
2. d'autoriser la Municipalité à imputer cette dépense de Fr. 34'000.- TTC sur le compte de fonctionnement 4700.318500 « Honoraires » sur l'année 2024, et ceci conformément au manuel MCH2, le seuil d'activation au bilan étant fixé à Fr. 50'000.-.

Ainsi délibéré en séance ordinaire du 12 mars 2024.

Ces décisions sont susceptibles de référendum. Le référendum doit être annoncé par écrit à la Municipalité dans un délai de dix jours après l'affichage des décisions communales, y compris quand elles doivent faire l'objet d'une approbation préalable. Si la demande de référendum satisfait aux exigences, la Municipalité prendra formellement acte de son dépôt, autorisera la récolte des signatures, scellera la liste et informera le comité du nombre minimum de signatures requis ; le titre et le texte de la demande de référendum seront affichés au pilier public (art. 110 al. 3 LEDP). Le délai de récolte des signatures sera de 30 jours dès l'affichage de l'autorisation de récolte des signatures prévu à l'art. 110 al. 3 LEDP (art. 110a al. 1 LEDP). Enfin, si le délai référendaire court durant les jours de Noël, de Nouvel An ou de Pâques, il sera prolongé de 5 jours. Si ce délai court pendant la période allant du 15 juillet au 15 août, il sera prolongé de 10 jours (art. 110a al. 1 et 105 1bis et 1ter par analogie).

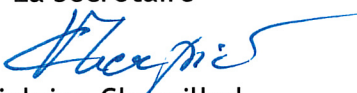
Au nom du Bureau du Conseil communal

Le Président


Federico Rapini



La Secrétaire


Violaine Cherpillod